

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DE VAUNAC</p>

Présents: Nicolas Dussoutour, François Fillion, Pierre Fouquet, Jean Claude Juge, François Lalizou, Didier Mery, Pierre Rousseau

Excusés : Sandrine Anglade, Christine Borella, Sébastien Lechevalier

Personnel communal

Le CDD de Mme Favard se déroulant dans de bonnes conditions et se terminant au 31 décembre, le Conseil Municipal décide de la recruter en tant que stagiaire au 1^{er} janvier 2020 pour une période d'un an (avec titularisation par la suite). Elle occupera le poste d'adjoint administratif, vacant depuis 2001, avec possibilité d'évolution en fonction des résultats du concours de rédacteur (17 décembre) dont elle a passé l'écrit et fin janvier si admissible à l'oral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier son temps de travail en le passant de 15 heures à 17 heures (saisine du Comité Technique obligatoire)

L'avancement de grade de Françoise Decarpentrie est confirmé par l'avis favorable du Comité Technique du 12 septembre 2019

Le Conseil Municipal décide de proroger pour 2020 le contrat d'assurance conclu avec la CNP et concernant les garanties de prévoyance liées aux maladies et accidents du travail des agents de la commune. C'est ainsi que la commune est remboursée d'une partie du traitement de Nadine Joyaux, actuellement en arrêt maladie.

Pot de départ à la retraite de Françoise Decarpentrie

Françoise souhaite organiser un pot à l'occasion de son départ à la retraite le vendredi 20 décembre à partir de 18 heures à l'attention des différents conseillers avec lesquels elle a travaillé ainsi que des habitants qui souhaiteraient s'y associer.

Communauté de Communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre et 2 abstentions, approuve la modification des statuts suite au changement d'adresse de la ComCom.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport du Spanc 2018 et après en avoir délibéré, valide ce rapport.

Conseil Communautaire du 10 octobre

La gestion du Spanc (assainissement non collectif) est transférée au SMDE24 (Syndicat départemental).

Le CIAS étant déficitaire, il reçoit une subvention de 120 000€.

Maison Familiale et Rurale (MFR) : dépôt d'un permis de construire pour agrandissement des bâtiments

Extensions des Carrières de Thiviers : finalisation préalable du tracé de la déviation de la route d'accès sur la RN21. Un conseil communautaire spécial aura lieu le 15 décembre.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : la rédaction du cahier des charges est en cours

Anciens bâtiments annexes à la gendarmerie de La Coquille : le désamiantage et la démolition seront pris en charge par la Communauté de Communes.

Réunions intersyndicales

SDE: Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts portant sur les articles 1, 4, 6, 7 et 9. Le président attire l'attention sur la volonté des villes et des agglomérations de remettre en question la péréquation actuelle qui bénéficie au monde rural (où le coût du réseau est forcément plus cher, rapporté au nombre d'abonnés compte tenu de la moindre densité de population).

SMDE24 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts portant sur les articles 1, 3, 6.2 et 9.1 L'intégration de la commune d'Antonne devrait faire baisser légèrement le coût de l'eau (avec en contrepartie une augmentation pour les abonnés d'Antonne). La commune de Campagne transfère ses compétences eau et assainissement au SMDE.

SMCTOM : poursuite du passage prochain à la redevance incitative. Le coût du service est estimé à 145€ en point d'apport volontaire et 200€ en ramassage porte à porte (encore envisagé dans certaines communes). Le Smctom se réserve la décision d'implanter à ses frais de nouveaux conteneurs en fonction des besoins réels avec possibilité pour les communes de compléter le maillage à leur frais. A l'avenir, le syndicat fonctionnera avec un délégué titulaire et un délégué suppléant.

RPI de Négrondes : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la convention de répartition des frais scolaires avec les montants suivants :

- 4603.61€ pour la cantine concernant 9 enfants
- 633.03 € pour les fournitures scolaires concernant 9 enfants
- 917.88 € pour le transport scolaire concernant 3 enfants

Situation du dossier AFAF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le basculement de crédits (en recette et en dépense) uniquement à l'article 458101 pour les dépenses et 458201 pour les recettes sans numéro d'opération.

L'étude réalisée par les services de la comcom à partir des prix remis par les entreprises lors de la consultation fait apparaître un montant total du projet de 945 770 €, très au-delà des prévisions initiales, sur lesquelles se sont basées les subventions obtenues. Ce qui entraîne un surcoût très important qui serait à la charge des communes. Les coûts au km sont de deux à trois fois plus élevés que ceux engagés sur des projets similaires réalisés dans d'autres communes du département. Le marché sera donc déclaré infructueux, avec une nouvelle consultation en perspective.

Adressage

Le projet est très avancé, avec quelques cas d'attribution de nom de voie à revoir par la commission.

Les plaques de nom de voie seront posées par la commune.

Les plaques portant les numéros des habitations seront fournies par la commune pour garder une homogénéité d'ensemble, la pose restant à la charge de chaque propriétaire.

Loyers communaux

Le loyer de M Barreau passe de 471,17€ à 478,38€

Le loyer du T3 vacant passe de 386,57€ à 392,48€

Le loyer de M. Pugnet passe de 358,88€ à 364,37€

Le loyer de Mme Schweitzer passe de 320,36€ à 325,26€

Questions diverses

Le repas des anciens aura lieu le 7 décembre au restaurant « La Sobronade ». Au menu :

- Trio de poisson + verre de vin blanc
- Noix de joue de porc + Pécharmant
- Mille feuille maison

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'abandon de la subvention DETR et de l'aide du département pour le projet de réhabilitation de la Maison Girardeau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le transfert de la subvention de 450€ au Rallye Agora Thibérien du compte 615221 (entretien et réparation des bâtiments publics) au compte 6574 (subventions aux associations)

Débardage : un arrêté municipal interdira dorénavant le débardage du 1^{er} novembre au 30 avril, la demande devant être déposée en mairie au moins 15 jours avant les travaux durant la période autorisée.

La séance est levée à 22 heures 15

Le secrétaire de séance
Rapporteur de la réunion